MAIRIE DE SAINT-AGNIN SUR BION

379 rue du Bourg - 38300 SAINT-AGNIN SUR BION

Téléphone: 09.75.21.76.47

urbanisme@saintagninsurbion.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AGNIN SUR BION, Isère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMANET Pascal, Maire.

Date de convocation:

PRESENTS: ARMANET Pascal, BAGUET GALLON Yoan, BALAN Jean-Baptiste, BRISON Sophie, CICERON Céline, DURANTON Isabelle, GINON-REY Mathieu, GONNET Martial, PERRIN Alain, THEVENON Jean-Marie, VACHER Roselyne.

ABSENT: CHAPELIER Gilles

POUVOIRS: COCHARD Virginie donne pouvoir à VACHER Roselyne

PENET Eliane donne pouvoir à GONNET Martial

DI PONIO Caroline donne pouvoir à THEVENON Jean-Marie

Secrétaire de séance : DURANTON Isabelle

Début de séance : 20h00

Session ordinaire.

• Approbation du procès-verbal du 28 janvier 2025

Effectif en exercice:15

Présents: 11 Votants: 14 Pouvoirs: 3

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
14	0	0	0

> DELIBERATIONS:

COMPTE DE GESTION 2024

Après avoir présenté le budget 2024, les éventuelles décisions modificatives ou virements de crédits de l'exercice considéré, le Maire propose à l'assemblée d'approuver le compte de gestion 2024 de la commune.

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 266 971,86	1 056 302,82	2 333 274,68
Titres de recette émis (b)	114 692,18	868 749,07	983 641,25
Réductions de titres (c)		56 605,06	56 605,06
Recettes nettes (d = b - c)	114 892,18	812 144,01	927 036,19
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 266 971,86	1 066 302,82	2 333 274,68
Mandats émis (f)	553 018,17	638 595,78	1 191 613,95
Annulations de mandats (g)		2 259,70	2 259,70
Dépenses nettes (h = f - g)	553 018,17	636 336,08	1 189 354,25
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excedent		175 807,93	
(h - d) Déficit	438 125,99		262 318,06

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal	-92-03-55				TOME (CERTAINS)
Investissement	937 962,04		-438 125,99		499 836,05
Fonctionnement	338 777 82		175 807,93		514 585,75
TOTAL I	1 276 739.86		-262 318.06		1 014 421,80
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 276 739,86		-262 318,06		1 014 421,8

Il est proposé au conseil municipal:

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- DE DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve, de sa part.

Effectif en exercice :15

Présents: 11 Votants: 14 Pouvoirs: 3

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
14	0	0	0

> COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Madame Sophie BRISON rappelle à l'assemblée que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la commune. Il retrace toutes les recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée, y compris celles engagées et non payées. Il compare les prévisions (autorisations budgétaires) se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget aux réalisations (total des émissions de titres de recettes et de mandats).

La commission Finances dans sa séance de travail du 18 Mars 2025 a étudié et commenté la présentation des comptes de fonctionnement et d'investissement 2024.

COMMUNE DE ST AGNIN SUR BION - Budget communal - CA - 2024

I - INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET - RESULTATS	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Récultat ou solde (A) (1)		
TOTAL DU BUDGET	1 189 354.25	927 036,19	1 276 739,86			
Investissement	553 018,17	114 892,18	(2) 937 962,04	A2 499 836,05		
Dont 1968		0,00				
Fonctionnement	636 336,08	812 144,01	(3) 338 777,82	A3 514 585,75		

	RESTES A REALISER (4)						
	Dépenses		Receties			Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	1+11	0,00	III + IV	0,00	81		00,0
Investissement	1	00,0	111	0.00	82		0.00
Fonctionnement	B	0,00	IV	0.00	83		0,00

Le compte administratif 2024 fait apparaitre :

- Un résultat cumulé de 1 014 421.80 €
- Pour le fonctionnement :
 - Un excédent du résultat de clôture de la section de fonctionnement pour un montant total de 175 807.93€ (Recettes 812 144.01€ Dépenses 636 336.08€)
 - Un excédent cumulé de fonctionnement de 514 585.72 € avec report excédentaire 2023 de 338 777.82€
- Pour l'investissement :
 - Un déficit du résultat de clôture de la section d'investissement pour un montant total de 438 125.99€ (Recettes 114 892.18€ Dépenses 553 018.17€) lié à la construction du local associatif et dans l'attente des versements de subventions sur 2025 et 2026.
 - Un excédent cumulé d'investissement de 499 836.05 € avec report excédentaire 2023 de 937 962.04
- Sans Reste à Réaliser (RAR) en dépenses d'investissement

Selon la règle, le Maire quitte la séance et charge Madame BRISON, 1ère Adjointe aux Finances, de commenter et de soumettre au vote le Compte Administratif 2024, en précisant que le compte administratif est conforme au compte de gestion 2024 du trésorier municipal précédemment approuvé.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- D'APPROUVER le compte administratif 2024 du budget communal,

Effectif en exercice:15

Présents: 10 Votants: 13 Pouvoirs: 3

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
13	0	0	0

> AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ARMANET Pascal, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, Considérant que ledit compte est exact et conforme au compte de gestion du receveur,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

-	Excédent de fonctionnement antérieur reporté	338 777,82
_	Excédent d'investissement antérieur reporté	937 962,04

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2024

	Solde d'exécution de l'exercice 438 125,99	Q
_	30ide d'execution de l'exercice ±50 125,7	_

Restes à réaliser au 31/12/2024

- Dépenses d'investissement	0
-----------------------------	---

- Recettes d'investissement......0

Solde

Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2024

- Rappel du solde d'exécution cumulé499 83	36,05
--	-------

- Rappel du solde des restes à réaliser......0

Excédent de financement total......499 836,05

Résultat de fonctionnement à affecter

-	Résultat de l'exercice1	75 807,93
-	Résultat antérieur	38 777,82

Total à affecter......514 585,75

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) EXCEDENT	
- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068)	
- Sur-affectation complémentaire volontaire	
Solde disponible :	
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes)	514 585,75
B) DEFICIT	
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses)	

Effectif en exercice:15

Présents: 11 Votants: 14 Pouvoirs: 3

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
14	0	0	0

> VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de voter les taux d'imposition des taxes foncières pour l'année 2025.

La commission Finances dans sa séance de travail du 18 Mars 2025 a étudié et débattu sur l'augmentation des taux de taxe

Il est proposé au Conseil Municipal,

- D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE pour les taux suivants :

- Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.37 %,
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47.43 %,
- Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 11.62 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- EMET UN AVIS FAVORABLE à l'unanimité pour fixer les taux communaux pour l'année 2025
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de notifier cette décision aux service préfectoraux

Effectif en exercice:15

Présents: 11 Votants: 14 Pouvoirs: 3

I Ouvoiro. o			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS
			PART AU VOTE
14	0	0	0

BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une collectivité pour l'exercice à venir (année civile).

Il est composé de 2 sections :

- La section de fonctionnement qui comprend les opérations relatives à l'exploitation courante et régulière des services (produits de la fiscalité locale, charges de personnel, dépenses courantes, subventions aux associations.)
- La section d'investissement qui comprend les opérations qui modifient le patrimoine de la collectivité (acquisitions immobilières...)

La commission Finances dans sa séance de travail du 18 Mars 2025 a étudié et commenté la proposition de budget de fonctionnement et d'investissement 2025, par chapitre et articles.

Le budget principal prévisionnel de la commune est pour l'année 2025 de 2 283 842.55€, réparti à hauteur de :

- 1 283 513.75€ pour la section de fonctionnement
- 1 000 328.80€ pour la section d'investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement :

COMMUNE DE ST AGNIN SUR BION - Budget communal - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DECETTES DE FONCTIONNEMENT

		400000000000000000000000000000000000000				
Chap.	Libelié	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vota)
013	Atténuations de charges (3)	0.00	0,00	0,00	0,00	0,0
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
017	RSA / Régularisations de RMI	00,0	0,00	0,00	0,00	0,0
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	87 350,00	0.00	94 400,00	94 400,00	94 400,0
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	21 100,00	00,0	80 000,00	80 000.00	0.000 08
731	Fiscalité locale	312 389,00	0,00	338 127,00	338 127,00	338 127,0
74	Dotations et participations (3)	301 586,00	0,00	248 200,00	248 200,00	248 200,0
75	Autres produits de gestion courente (3)	5 100,00	00,0	8 100,00	8 100,00	8 100,0
Total de	es recettes de gestion courante	727 525,00	90,0	768 827,09	768 827,00	768 827,0
76	Produits financiers	00,0	0,00	1,00	1,00	1,0
77	Produits spécifiques (3)	0.00	0,00	100,00	100,03	1001
78	Reprises amort, dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0.00		0,00	8,00	0,0
Total di	es recettes réelles de fonctionnement	727 525,00	0,00	768 928,09	768 928,00	768 928,0
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0.0
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0.00	0,00	0.6
	es recettes d'ordre de nnement	0,00		0,00	0,00	0,0

	TOTAL	727 525,00	0,00	768 928,00	768 925,00	768 928,00
μ						+
	R 092 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				514 585,75	
D.						•
		TOTA	L DES RECETTES	DE FONCTIONNEM	ENT CUMULEES	1 283 513,75

Dépenses de fonctionnement :

COMMUNE DE ST AGNIN SUR BION - Budget communal - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEDENGES OF E	ONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	443 700,00	0.00	531 800,00	531 800.00	531 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	345 500,00	0.00	374 500,00	374 500,00	374 500,00
014	Atténuations de produits	9 011,00	0,00	7.511,00	7 511,00	7 511,00
016	APA	0.00	0,00	0.00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	00.0	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (seuf 6566) (3)	76 650,00	0,00	73 659,00	73 650,00	73 650.00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	09,0	0.00	0,00	0,00
Total di	es dépenses de gestion courants	874 861,00	0,00	987 461,00	987 461,00	987 461,60
66	Charges financières	22 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
67	Charges spécifiques (3)	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	00,0		90,0	0,00	0,00
	ns dépenses réelles de nnement	918 861,00	8,00	1 885 461,60	1 005 461,00	1 005 461,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	737 441,82		273 052,75	273 052,75	273 052,75
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	10 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0.00
	es dépenses d'ordre de nnement	147 441,82		278 052,75	278 052,75	278 052,76
	TOTAL	1 066 302,82	0,00	1 283 513,75	1 283 513,75	1 283 513,78
						-
			D	002 RESULTAT REP	ORTE OU ANTICIPE	0,00
						=
_			TOTAL DES DEPEN	SES DE FONCTIONN	EMENT CUMULEES	1 283 513,78

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement:

COMMUNE DE ST AGNIN SUR BION - Budget communal - BP - 2025

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT	-

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libelié	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	00,0	6,00	0,00	0,00
13	Subventons d'investissement (reques) (sauf le 138) (3)	104 796,00	0,00	152 440,00	152 440,06	152 440,90
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	00,0	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reques an affectation (3) (5)	0,00	0.00	0,00	00,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00
Total d	es recettes d'équipement	104 796,00	0,00	152 440,00	152 440,60	152 440,60
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	76 772,00	90,0	70 000,00	76 000,00	70 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	90.9	0.00	0,00	0.00
138	Autres subventions invest, non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	00,0	0,00	0,00	0.00
18	Cote de ligison : affectation (BA.régie) (8)	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	00,0	0,00	0,00	0.00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	00,00	0,00	0.00	0,00
024	Produits des cessions d'empoblisations	0,00	00,0	0.00	0.00	0.00
Total d	es recettes Sinancières	76 772,00	90,0	70 600,00	70 000,00	70 000,00
45	Chapères d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	00,0	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réalles d'inventissement	181 568,00	0,00	222 440,00	222 440,60	222 440,00
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	137 441.82		273 052,75	273 052,75	273 052,75
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	10 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,06	0,00
Yotal d	les recettes d'ordre d'investissement	147 441,82		278 052,75	278 052,76	278 052,75
		329 000,82	0.00	500 402.75	500 492.75	500 492.75
_	TOTAL	329 050,82	0,00	400 104,10	200 303/10	+
			H SOLDE D'EXECUT			489 836,05

TOTAL OF RECETTES DINVESTESSEMENT CLIMIN FES 1 000 328.80

COMMUNE DE ST AGNIN SUR BION - Budget communal - 8P - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll ll
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES	NINVERTI	RCEMENT

Chap.	Libelié	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vota)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	11 500.00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement verséss (y compris opérations) (3) (8)	50 000,00	0,00	50,000,00	50 000,00	50 990,00
21	immobilisations cosporelles (y compris opérations) (3)	640 471,86	0,00	812 328,80	812 328,80	812 328,80
22	Immobilisations reques en affectation (y compris opérations) (3)	0.00	00,0	0,00	0,00	0,00
23	(4) Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	490 000,00	0,00	60,000,00	60 000,00	80 000,00
Total di	es dépenses d'équipement	1 191 971,86	0,00	927 328,80	927 328,80	927 328,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	00,0	00,0	0,00	00,0	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	65 000,00	90,00	C0,000 89	68 000,00	68 000,00
18	Cpte de fiaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	00,0	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances rattachées	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0.00	0,00	00,0	0,00	0,00
Total d	es dépenses financières	75 000,00	00,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0.00	0.00	0,00	0,00	0.00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	1 266 971,86	9,00	1 000 328,80	1 000 328,80	1 000 328,60
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0.00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	es dépenses d'ordre	0,00	Alageri,	0,00	0,80	0,00
	TOTAL	1 266 971,86	0,00	1 000 328,80	1 000 326,80	1 000 325,84
						+
		D	001 SOLDE D'EXECU	ITION NEGATIF REPO	ORTE OU ANTICIPE	0,01
			70711 0FF 5-7	ENSES D'INVESTISSI	MENT CHARACTE	1 000 328.8
			IOTAL DES DEP	CWOES D.IMAES 1921	SMENI COMOTORS	1 990 380,01

Le budget communal 2025 se présente comme suit :

COMMUNE DE ST AGNIN SUR BION - Budget communal - BP - 2025

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUD		l II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET VOTE ET REPORTS			A	
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compts 1968)	1 800 328,80	500 492,7	
	•	•	4	
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	8,88	0,0	
REPORTS		(si solde négatif)	(si solde positif)	
	001 Soldo d'exécution de la saction d'investissement reporté (1)	0.00	499 836	
	E	E .		
	Total de la section d'investissement (2)	1 000 328,80	1 090 328,8	
	Г	DEPENSES	RECEITES	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés su titre du présent budget	1 283 513,76	768 928,0	
	+	+		
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,0	
REPORTS	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0.00	(si excédent) 514 585,7	
	•			
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 283 613,75	1 283 513,7	
i	TOTAL DU BUDGET (4)	2 283 842,55	2 283 842,8	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- D'APPROUVER le budget 2025, ci-joint en annexe

D'AUTORISER Monsieur le Maire à exécuter le budget 2025

Effectif en exercice:15

Présents : 11 Votants : 14 Pouvoirs : 3

1 outons.c			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS
			PART AU VOTE
14	0	0	0
1			
I			

> APPROBATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN M57

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023-38 en date du 19 décembre 2023 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024,

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024,

Considérant que le conseil peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder, à compter l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,
- D'HABILITER Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Effectif en exercice:15

Présents: 11 Votants: 14 Pouvoirs: 3

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
14	0	0	0

> FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES PAR LA COMMUNE

Vu le CGCT et notamment son article L.2121-29

Le décret N°2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées par les communes, leurs établissements publics et les départements.

La commune est assujettie à l'application de la norme de comptabilité M14.

Conformément à la réglementation, il convient de fixer les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées, imputées au compte 204.

Les durées d'amortissement fixées par le décret sont de :

- 5 ans pour les subventions qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- 30 ans pour les subventions qui financent des biens immobiliers ou des installations
- 40 ans pour les subventions qui financent des projets d'infrastructures d'intérêt national

Il est possible de proposer des durées d'amortissements inférieures, si cela est budgétairement soutenable.

La commune a choisi de fixer la durée de l'amortissement de ses subventions d'équipements à 5 ans, tous types de subvention confondus.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- FIXER les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées comme suit
- o 5 ans pour les subventions qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- o 5 ans pour les subventions qui financent des biens immobiliers ou des installations
- o 5 ans pour les subventions qui financent des projets d'infrastructures d'intérêt national

Effectif en exercice:15

Présents: 11 Votants: 14 Pouvoirs: 3

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
14	0	0	0

> TE38 - PLAN DE FINANCEMENT POUR LA SÉCURISATION DU PARKING DU DUPLEX 87 (ECLAIRAGE PUBLIC)

Monsieur le Maire explique que suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de programmer dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux cijoints, intitulés :

Collectivité: SAINT-AGNIN-SUR-BION

Affaire n° 25-002-351

EP - sécurisation parking Duplex

Après étude définitive, le coût d'investissement prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 7 353 €

Conformément aux modalités de financement de l'exercice de la compétence éclairage public de TE38, des participations communales sont sollicitées pour financer ladite opération :

La participation communale aux frais de gestion de TE38 s'élève à : 245 €

La participation communale prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 3 064 €

Le montant de la participation communale définitive aux investissements sera recalculé au prorata des dépenses réelles.

Tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Afin de permettre à TE38 de programmer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement prévisionnel définitif ;
- du montant définitif de l'appel à contribution aux frais de gestion (contribution budgétaire) de TE38 qui sera appelé deux mois après le début des travaux, en section de fonctionnement compte 65568 (nomenclature M57) ;
- du montant prévisionnel de l'appel à contribution aux dépenses d'investissements (contribution budgétaire) de TE38, qui sera appelé en deux fois, 80% deux mois après le début des travaux puis le solde sur présentation du décompte définitif, en section de fonctionnement compte 65568 (nomenclature M57);
- de l'obligation d'engager le montant de ces participations au budget de la collectivité.

Le Conseil, entendu cet exposé

- PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, prévoyant un coût d'investissement prévisionnel TTC de : 7 353 €
- PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'une contribution budgétaire d'un montant prévisionnel total de : 3 064 €
- PREND ACTE de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38 d'un montant définitif de : 245 €
- ENGAGE au budget de la collectivité, au compte 65568 (nomenclature M57) les contributions budgétaires ci-dessus.

Effectif en exercice:15

Présents : 11 Votants : 14 Pouvoirs : 3

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
14	0	0	0

> SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LA COMMUNE

Le Maire propose à l'assemblée de voter les subventions à verser pour l'année 2025 :

- Sou des Ecoles : 500 €

- Délégués Départementaux Education National : 50 €

Le souvenir Français du pays St Jeannais : 50 €

- Le souvenir Français du pays Berjallien : 50 €

- CMA Formation (7 apprenants) 175 €

- MFR Mozas (3 élèves) 75 €

- ADMR 1190 €

Le Conseil municipal, après ces explications et ayant délibéré à l'unanimité des membres présents :

- EMET UN AVIS FAVORABLE pour le versement des subventions énoncées ci-dessus.

Effectif en exercice:15

Présents: 11 Votants: 14 Pouvoirs: 3

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
14	0	0	0

> SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA CLASSE DE DÉCOUVERTE À PARIS 2025

Monsieur le Maire a reçu un courrier de l'école en date du 26 mars 2026 concernant le voyage scolaire pour la classe de découverte à PARIS, lundi 7 avril et mardi 8 avril 2025.

Le projet réuni 44 élèves, 3 enseignantes et 6 parents d'élèves accompagnateurs.

Le séjour à Paris, ayant une dimension culturelle, historique et civique.

Le programme étant le suivant :

La visite guidée du

La participation au ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe.

Une visite guidée du Louvre

Une croisière commentée sur la Seine

La visite et l'accès au deuxième étage de la Tour Eiffel,

La découverte du Jardin des Tuileries, et des Jardins du Luxembourg

Une visite de Notre Dame de Paris

La visite guidée de l'Assemblée Nationale

Pour finir financer le projet, l'équipe enseignante demande une participation à la mairie, le coût total du voyage est de 12 250 €.

L'école a pu récolter au 26 mars 2025, la somme de 5 050 € il reste donc 7 200 €.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention qui financera le coût du bus.

Effectif en exercice:15

Présents: 11 Votants: 14 Pouvoirs: 3

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
14	0	0	0

> SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « A.C.C.A LA FIDÈLE » POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'EXTENSION DU LOCAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association de chasse de Saint-Agnin Sur Bion « A.C.C.A La Fidèle » prévoit des travaux d'agrandissement de leur local. Demande préalable de travaux acceptée le 28/02/2025

Le Maire rappelle que l'association a construit un local en 2005 à leur charge avec le prêt gratuit du terrain qui est communal. En cas de fermeture de l'association le local revient à la commune.

Les travaux de l'agrandissement du local sont estimés à environ 12 000 €

Le Maire propose d'attribuer exceptionnellement une subvention de 2 500 € pour l'A.C.C.A afin d'aider au financement des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'ATTRIBUER la subvention exceptionnelle de 2500€ à l'association « A.C.C.A La Fidèle ».

Mr GINON-REY Mathieu est invité à sortir de la salle de conseil municipal pour les explications et vote.

Effectif en exercice:15

Présents: 10 Votants: 13 Pouvoirs: 3

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
12	0	1	0

A la majorité avec abstention de Mr BAGUET GALLON Yoan.

> CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2°;

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir la période estivale de l'entretien des espaces verts ;

Monsieur le Maire propose la création à compter du 12.05.2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'Adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17h30.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant du 12 mai 2025 au 31 octobre 2025 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré:

- DÉCIDE d'adopter la proposition du Maire
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours

Effectif en exercice:15

Présents: 10 Votants: 14 Pouvoirs: 3

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
14	0	0	0

Présentation des comptes rendus des commissions communales et intercommunales

COMMISSION SCOLAIRE (S. BRISON)

Travail dur le PEDT en périscolaire, projet déposé fin mars 2025, attente d'un retour de la décision de renouvellement

Passage de la DDEN à 2 agents:

- Visite avec tours des classes
- Point notable: problème d'attribution d'AESH pour les enfants, avec des enfants nécessitant des besoins d'heures qui ne peuvent pas avoir, uniquement des heures mutualisées et pas individuelles.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES (J-M THEVENON)

Pas de réunion.

PAV et personne en difficulté : 2 personnes aux Hauts de St Laurent, 1 personne au Rafour, 1 personne au Moule.

COMMISSIONS EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS (JM THEVENON)

Cérémonie de dénomination de la salle des sports au nom d'Andrée RABILLOUD.

COMMISSION COMMUNICATION (S. BRISON à titre exceptionnel)

Panneau d'information lumineux en couleur, société LUMIPLAN.

Le panneau aurait 2 emplacements possibles au Moule.

Informations légales à diffuser, borne tactile d'information où l'administré va venir sélectionner les informations dont il a besoin

Proposition de devis à l'achat ou en location.

COMMISSION RESSOUCES HUMAINES (I. DURANTON)

Pas de réunion.

COMMISSION BATIMENTS - VOIRIE (P. ARMANET)

Voirie à prévoir :

- Le parking de l'église.
- Traçage du parking qui nécessite de refaire un enrobé afin de résister sur une plus longue durée (> 10 ans) (traçage non possible sur bicouche)
- Route des Trappes : enrobé pour solidité.
- Point à temps : sur toutes les routes avec nid de poules.
- Estimation sur une partie de la rue de l'Orme, mais réflexion sur enfouissement des lignes.

Bornes à incendies

- 26 bornes sur le Village
- Entretien possible par agent technique de la commune, néanmoins 2 bornes vieillissantes à changer car présentent des fuites qui impactent les réseaux.
- Réflexion sur la programmation de changement de 2 bornes par an des plus vétustes.

Boites à lettres la Poste

- Prochaine installation sur le parking de l'Eglise

COMMISSION INTERCOMMUNALE SPORTS & LOISIRS (JM THEVENON)

Gymnase : deux zones d'étanchéité. Pool House et local de rangement, un artisan est venu voir mais fuite aggravée avec un revêtement à refaire du toit terrasse pour une étanchéité totale.

COMMISSION INTERCOMMUNALE HABITAT & AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (JM THEVENON)

RAS

COMMISSION INTERCOMMUNALE ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE (Y. BAGUET GALLON)

Compte rendu au prochain conseil municipal.

Ouestions diverses

A ce jour, 22 Déclarations préalables depuis Janvier 2025

Fin de séance: 23h10

La secrétaire de séance, Mme DURANTON Isabelle Le Maire,

Mr ARMANET Pascal-A